



Partage des biens pas réglé et remariage

Par **tulipe55**, le **17/12/2012 à 12:50**

bonjour
mon ex mari se remarie....
je suis séparée depuis 4 ans et officiellement divorcé depuis 14 mois.
le partage des biens n'est pas réglé car mon ex mari n'est pas d'accord avec notre notaire qui doit faire la succession, le notaire va donc établir un pv de difficulté.
mon ex mari vit dans notre maison et bientôt sa nouvelle femme n'ayant encore jamais touché un centime....
comment déjà en premier temps récupérer l'argent de l'héritage de mes parents le plus rapidement possible?
je survie financièrement depuis 4 ans, notre dernier fils en charge, ou sont mes droits?
merci d'avance pour votre aide

Par **amajuris**, le **17/12/2012 à 13:34**

bjr,
l'héritage de vos parents est un bien propre donc en dehors de la communauté sauf s'il a servi à acquérir un bien commun.
dans cette situation l'acte d'achat de ce bien commun doit comporter une clause de remploi de votre héritage.
sinon, vous aurez des problèmes pour récupérer cette somme.
concernant vos droits, votre mari doit verser une pension alimentaire pour votre fils, sinon il faut demander au JAF.
tant que les époux ne sont pas d'accord, la liquidation de la communauté peut durer des années.
cdt